



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

REPRENDRE UNE DÉMARCHE AFIN D'AJOUTER UNE OU PLUSIEURS PIÈCE(S) MANQUANTE(S)

Si une fois votre démarche traitée, vous recevez un courriel vous indiquant qu'il manque un ou plusieurs document(s), vous devez donc vous reconnecter sur votre compte afin de pouvoir rajouter le ou les document(s) manquant(s). Pour cela :

- ❖ Retournez sur le site « ants.gouv.fr » ;
- ❖ Cliquez sur « accéder à votre espace » ;
- ❖ Puis sur le logo « FranceConnect » ;
- ❖ Ensuite, cliquez sur le compte avec lequel vous avez commencé la démarche (Impôts, Ameli, La Poste ou Mobile Connect).

Si vous vous connectez avec un compte différent de celui sur lequel vous avez commencé votre démarche, il ne vous sera pas possible de retrouver votre démarche commencée.

- ❖ À ce moment, vous devrez cliquer sur « Continuer sur les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés » ;
- ❖ Une fois connecté, il faudra vous rendre dans « mon espace véhicule », en bas de la page à droite ;
- ❖ Vous sélectionnerez ensuite « voir vos démarches en cours ».

Après cela, votre (vos) démarche(s) s'affichera(ont).

Si l'état de votre démarche est « en analyse », il faut attendre le traitement de celle-ci et par conséquent, vous ne pouvez pas la reprendre (la consulter, rajouter des pièces ou l'abandonner). C'est une fois que l'état est « reprise », que vous pouvez terminer votre démarche.

- ❖ Cliquez sur « ok » en dessous d'« actions »,

Vous serez alors directement dirigé vers le message du service instructeur.

- ❖ Il faudra alors joindre la ou les pièce(s) demandée(s) en cliquant sur « Joindre une pièce » ;
- ❖ Si vous le souhaitez, vous pourrez écrire un message dans l'endroit prévu à cet effet ;
- ❖ Puis « Valider ».

Votre dossier sera alors retransmis et remis en « analyse ». Il faudra de nouveau attendre le traitement de celle-ci afin de pouvoir finaliser votre démarche.

Une fois la démarche analysée, il sera nécessaire de procéder au paiement ou à la validation du dossier. Pour cela veuillez suivre la démarche « Reprendre une démarche de carte grise afin d'effectuer le paiement ».

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous renseigner à propos du suivi de votre carte grise, vous pouvez contacter l'ANTS au 3400